



Investing in our future

# The Global Fund

To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria

GF/EDP/08/10  
1<sup>er</sup> juillet 2008

## RAPPORT DU GROUPE D'EXAMEN TECHNIQUE ET DU SECRÉTARIAT SUR LES RECOMMANDATIONS DE FINANCEMENT DES PROPOSITIONS DE LA 3<sup>ème</sup> VAGUE DU PROCESSUS DE RECONDUCTION DES SUBVENTIONS

### SOMMAIRE :

1. Ce rapport présente la procédure de soumission de la 3<sup>ème</sup> vague du Processus de reconduction des subventions (RCC) ainsi que les recommandations de financement du groupe d'examen technique (TRP), les principales tendances observées lors de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC et les leçons tirées par le TRP et le Secrétariat.

### RÉSUMÉ :

1. Le TRP s'est réuni pour étudier 12 propositions soumises dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC lors d'une assemblée spéciale qui s'est tenue à Montreux du 9 au 11 juin. À cette occasion, le TRP était composé de quatorze examinateurs, dont le président. Quatre d'entre eux examinaient pour la première fois les propositions du RCC.

2. Pour la première fois, deux types de propositions ont été examinés par le TRP. Parmi les 12 propositions, cinq étaient des re-soumissions ('propositions re-soumises') de la 1<sup>ère</sup> vague et sept étaient des demandes soumises pour la première fois ('propositions nouvelles').

3. Les cinq propositions re-soumises ont été recommandées pour un financement (taux de réussite de 100 %). Le TRP a également recommandé trois des sept propositions nouvelles dans la catégorie « Propositions recommandées de la catégorie 2 » (taux de réussite de 43 %). Les quatre propositions restantes sont recommandées dans la « catégorie 3A », ce qui signifie que les candidats sont vivement encouragés à re-soumettre une version améliorée de la même proposition lors de la prochaine vague du RCC.

4. En tout, les recommandations du TRP concernant les propositions re-soumises et les propositions nouvelles<sup>1</sup> représentent un taux d'approbation global de 67 %. Le détail complet des recommandations du TRP figure en Annexe 2 de ce rapport.

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, les « propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC » font référence aux propositions de la 1<sup>ère</sup> vague re-soumises et aux propositions nouvelles de la 3<sup>ème</sup> vague.

5. Le financement total pour toutes les propositions recommandées de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC s'élève à 513,3 millions de dollars sur trois ans et à 1 033 millions de dollars sur six ans. Ces montants représentent respectivement 80 % et 82 % du total des fonds demandés. Cela tient compte de ce qu'a recommandé le TRP, c'est-à-dire que deux des propositions re-soumises soient approuvées par le Conseil après le retrait, pour des raisons techniques, d'un ensemble restreint d'éléments spécifiques.<sup>2</sup>

6. Au vu des résultats observés avec les nouvelles propositions, le TRP soutient la révision actuelle de l'architecture de financement du Fonds Mondial. Le TRP approuve l'objectif que s'est fixé le Fonds Mondial qui est de récompenser les bons résultats par le biais de mécanismes conduisant à un système rationalisé de reconduction du financement et encourageant des cycles de planification, d'évaluation et de reporting harmonisés. Toutefois, le TRP pense que l'approche actuelle du RCC ne soutient pas cet objectif. Les recommandations du TRP concernant les procédures RCC (telles qu'elles sont actuellement configurées) et la fusion des Séries d'appel à proposition avec le RCC figurent dans la Partie 5 de ce rapport.

7. Les recommandations de financement du TRP sont exposées dans la décision ci-dessous.

### **Décision :**

1. ***Le Conseil approuve, sous réserve du paragraphe 2 ci-dessous, le financement des propositions du Processus de reconduction des subventions recommandées par le groupe d'examen technique (TRP) et répertoriées à l'Annexe 2 du présent rapport. Le Conseil approuve le financement pendant les trois premières années au maximum de chacune de ces propositions (« Total sur 3 ans » dans l'Annexe 2) et est bien conscient que les montants demandés constituent des plafonds soumis aux clarifications du TRP et aux négociations plutôt que des montants accordés de façon définitive.***
2. ***Les candidats dont les propositions sont recommandées en tant que « Propositions recommandées de la catégorie 2 » doivent :***
  - i. ***fournir une réponse initiale détaillée par écrit aux demandes de clarification et d'ajustement du TRP dans un délai de quatre semaines maximum après notification écrite du Secrétariat au candidat de la décision du Conseil, et***
  - ii. ***achever le processus de clarification du TRP dans un délai de deux mois maximum à compter de la réception par le Secrétariat de la réponse initiale détaillée du candidat aux demandes de clarification / d'ajustement, conformément à ce qui est indiqué dans l'approbation écrite du président et du vice-président du TRP.***
3. ***Le Conseil refuse d'approuver le financement des propositions classées par le TRP dans la « catégorie 3A » comme indiqué dans l'Annexe 2, même si ces candidats sont vivement encouragés à soumettre une proposition révisée tenant compte des questions soulevées par le TRP lors de la prochaine vague du Processus de reconduction des subventions.***

**Cette décision ne présente aucune implication budgétaire matérielle.**

---

<sup>2</sup> Conformément à l'Article 32 des Termes de référence du groupe d'examen technique.

## **PARTIE 1 : CONTEXTE**

1. À l'occasion de sa quatorzième réunion en novembre 2006, le Conseil du Fonds Mondial (le Conseil) a approuvé la création d'un nouveau mécanisme de financement appelé le Processus de reconduction des subventions (RCC).<sup>3</sup>

2. Ce rapport présente les recommandations de financement émises par le groupe d'examen technique (TRP) dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC ainsi que les leçons tirées. Il est associé aux annexes suivantes :

Annexe 1 : Liste des examinateurs du TRP lors de la réunion relative à la 3<sup>ème</sup> vague du RCC

Annexe 2 : Liste des propositions examinées par le TRP selon leur catégorie de recommandation au Conseil

Annexe 3 : Formulaire de contrôle rempli par le TRP pour chaque composante éligible examinée

Annexe 4 : Texte complet de toutes les propositions

3. Les Annexes 1 et 2 sont jointes au présent rapport. Les Annexes 3 et 4 sont disponibles au format électronique. Il s'agit de documents complémentaires mis à la disposition des membres du Conseil à titre confidentiel afin de les aider à examiner les recommandations de financement du TRP.

4. Selon la décision de financement rendue par le Conseil (prise par un vote électronique), les documents de l'Annexe 4 sont publiés sur le site Web du Fonds Mondial dès la décision du Conseil. Les documents présentés à l'Annexe 3 sont envoyés directement au candidat d'origine conformément à la politique du Conseil.

## **PARTIE 2 : RÔLE DU SECRÉTARIAT DANS LA 3<sup>ème</sup> VAGUE DU RCC**

### **Éligibilité et invitations dans le cadre du RCC**

1. Comme l'illustre la Figure 1 ci-dessous, 44 % des subventions expirant entre octobre et décembre 2008<sup>4</sup> ont été invitées par le Secrétariat à soumettre une proposition avant le 31 mars 2008, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC. À titre de comparaison, 37,5 % des subventions sur le point de s'achever ont été retenues par la 2<sup>ème</sup> vague et 22 % par la 1<sup>ère</sup> vague<sup>5</sup>.

2. Parmi les huit nouveaux candidats éligibles, un pays, l'Erythrée, a choisi de ne pas postuler.

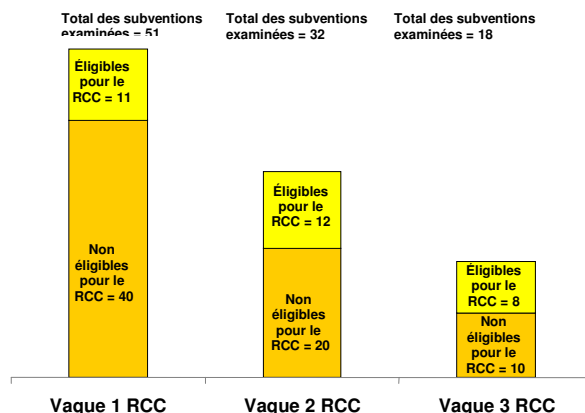
---

<sup>3</sup> Voir la décision intitulée « Establishment of a Rolling Continuation Channel » (*Création du Processus de reconduction des subventions (RCC)*) GF/B14/DP9 disponible à l'adresse <http://www.theglobalfund.org/en/about/board/fourteenth/boardmeetingdocs/>.

<sup>4</sup> La subvention de l'Arménie portant sur le VIH et expirant le 31 juin 2008 n'en fait pas partie puisque la date de fin de son programme a été avancée de quatre mois.

<sup>5</sup> Comme l'explique le document intitulé « Rapport du TRP et du Secrétariat sur les recommandations de financement des propositions de la 1<sup>ère</sup> vague du Processus de reconduction des subventions », le nombre de subventions considérées comme éligibles dans la 1<sup>ère</sup> vague était nettement supérieur à la moyenne habituelle attendue. Cela s'explique par le nombre important de subventions sur le point de s'achever qui étaient dans l'attente d'une politique de reconduction des subventions à l'issue des cinq premières années.

Figure 1 – Détermination de l'éligibilité des propositions de la vague 1, 2 et 3 du RCC



### Soutien aux processus de développement de propositions nationales dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC

3. Comme pour les deux premières vagues, le Secrétariat a encouragé le processus de développement de propositions pour la 3<sup>ème</sup> vague du RCC en publiant une page détaillée des « Questions Fréquemment Posées » et en répondant de façon approfondie à toutes les demandes des candidats dans un délai très rapide.

#### Date de clôture des soumissions et nombre de propositions reçues

4. Les 12 propositions retenues pour la 3<sup>ème</sup> vague ont été soumises avant la date de clôture fixée au 31 mars 2008, soit quatre mois après que les candidats ont été informés de l'éligibilité.

#### Sélection des propositions : recevabilité et exhaustivité

5. Le Secrétariat a instauré un processus de sélection des propositions pour la 3<sup>ème</sup> vague afin de veiller à ce que chaque proposition soit exhaustive<sup>6</sup> et/ou recevable. Suite à un examen des dossiers, chaque nouveau candidat a été déclaré conforme aux critères minimaux de recevabilité par le groupe d'examen du Secrétariat. Les 12 propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC ont été transmises au TRP pour être examinées.

## PARTIE 3 : LE PROCESSUS D'EXAMEN DU TRP DES PROPOSITIONS RECEVABLES À LA 3<sup>ème</sup> VAGUE DU RCC

### Membres du TRP

1. Quatorze examinateurs se sont réunis à Montreux du 9 au 11 juin pour examiner les propositions recevables conformément aux Termes de référence fixés par le TRP. Le groupe était composé d'un mélange de membres expérimentés ou anciens du TRP possédant une expertise

<sup>6</sup> Seule l'exhaustivité des cinq propositions re-soumises a été vérifiée car le Secrétariat n'a eu connaissance d'aucun élément pouvant justifier un revirement de la détermination de se conformer aux critères minimaux d'éligibilité pendant le processus d'examen des propositions de la 1<sup>ère</sup> vague.

dans les trois maladies ainsi que dans des questions interdisciplinaires. Vous trouverez de plus amples informations sur les membres présents à l'Annexe 1 de ce rapport.

2. Pendant la première après-midi de la rencontre, les membres du Secrétariat ont orienté les membres du TRP vers le processus d'examen du RCC, présenté la procédure RCC et expliqué les principaux changements mis en place suite à la seizième réunion du Conseil<sup>7</sup>. Une attention spéciale a été accordée aux raisons derrière l'introduction de la nouvelle « Catégorie 3A » et à l'importance pour le TRP de détailler ses commentaires s'il juge que les propositions nécessitent une révision pour être re-soumises ultérieurement.

### **Examen par le TRP des propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC**

3. Des sous-groupes composés de deux experts de la maladie et de deux experts interdisciplinaires ont été établis pour l'examen des propositions. Les trois sous-groupes se sont réunis pour examiner au total six propositions pendant chacune des deux journées de la rencontre.

4. Après les délibérations des sous-groupes, les quatorze examinateurs du TRP se sont ensuite réunis pendant environ trois heures chaque jour en session plénière pour évoquer l'ensemble des propositions examinées ce jour-là. Selon la procédure, l'un des examinateurs commence par présenter la proposition ainsi que les points de vue de son sous-groupe, puis le groupe tout entier débat de la proposition et détermine sa catégorie finale ainsi que la formulation définitive qui apparaîtra sur le formulaire de contrôle du TRP pour le Processus de reconduction des subventions (présenté à l'Annexe 3 du présent rapport).

5. Les propositions peuvent être recommandées par le TRP dans l'une des cinq catégories suivantes, conformément aux instructions du Conseil.<sup>8</sup> Toutes les décisions du TRP font l'objet d'un consensus :

- i. Propositions de la catégorie 1 : Propositions recommandées sans explication à fournir.
- ii. Propositions de la catégorie 2 : Propositions recommandées à condition que des clarifications soient apportées dans le délai imparti (quatre semaines et tout ajustement complémentaire effectué dans les 2 mois).
- iii. Propositions de la catégorie 3A : (Applicables aux soumissions initiales uniquement) Non recommandées pour un financement au mérite technique mais forte incitation à soumettre à nouveau une proposition révisée qui tienne compte des problèmes soulevés par le TRP lors de la prochaine vague du Processus de reconduction des subventions.
- iv. Propositions de la catégorie 3B : (Applicables aux re-soumissions uniquement) Non recommandées pour un financement au mérite technique mais incitation à soumettre à nouveau aux Séries d'appel à proposition après révisions importantes.
- v. Propositions de la catégorie 4 : Rejetées. Le financement de ces candidatures n'est pas recommandé car la proposition est jugée « matériellement différente » et doit, en tant que telle, être soumise aux Séries d'appel à proposition.

---

<sup>7</sup> Voir la décision intitulée « Revision of the Rolling Continuation Channel for Strongly-performing grants » (*Révision du Processus de reconduction des subventions pour les subventions très performantes*) GF/B16/DP8

<sup>8</sup> Décision GF/B16/DP8

6. Conformément à la procédure d'examen des propositions par séries, l'ensemble du processus d'examen n'a pas tenu compte de la disponibilité des fonds, notamment le dernier jour de discussion.

7. En accord avec ses Termes de référence, le TRP a examiné les 12 propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC pour veiller à ce que seules les propositions techniquement solides soient recommandées et soumises à l'approbation du Conseil. Le TRP a recommandé huit de ces propositions pour un financement et encouragé une re-soumission des quatre autres propositions nouvelles lors de la prochaine vague du RCC après révision de celles-ci en tenant compte des problèmes soulevés par le TRP.

8. Le TRP a trouvé que les cinq propositions re-soumises avaient convenablement traité les principaux points faibles soulevés par les examinateurs du TRP lors de la 1<sup>ère</sup> vague du RCC. Ces candidats ont utilisé le même formulaire de proposition que lors de leur première soumission. En ce qui concerne les quatre propositions non recommandées pour un financement dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> vague, les candidats devront réutiliser le même formulaire de proposition s'ils décident de re-soumettre leur proposition lors d'une prochaine vague du RCC.

#### **PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS AU CONSEIL**

1. Le TRP recommande l'approbation de huit propositions. Le plafond de financement recommandé par le TRP au Conseil dans le cadre de ces propositions se monte à :

- i. **513 millions de dollars sur trois ans**
- ii. **1 033 millions de dollars sur six ans maximum.**<sup>9</sup>

**Ces montants représentent respectivement 80 et 82 % du total des fonds demandés par les 12 candidats de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC.**

2. Le TRP recommande que deux des propositions re-soumises soient approuvées par le Conseil après le retrait, pour des raisons techniques, d'un ensemble restreint d'éléments spécifiques. Pour l'une de ces propositions, les éléments que le TRP recommande de supprimer représentent 14 % du budget total sur six ans. En ce qui concerne l'autre proposition, les éléments que le TRP recommande de supprimer représentent 30 % du budget maximum initial. Toutefois, au total, ces suppressions représentent seulement 0,6 % du montant total des propositions recommandées pour la 3<sup>ème</sup> vague du RCC en raison du financement important soumis à l'approbation du Conseil pour la proposition de l'Ethiopie concernant le VIH.

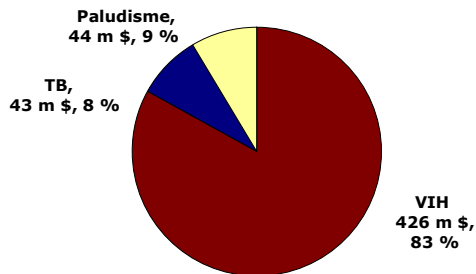
3. La Figure 2 ci-après récapitule la répartition des propositions recommandées par le TRP.

---

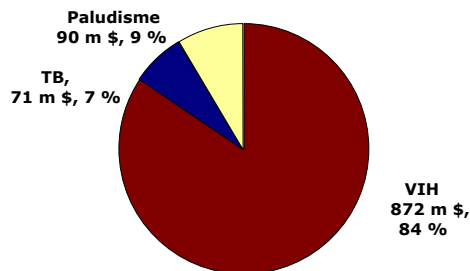
<sup>9</sup> La proposition de l'Ethiopie concernant le VIH (recommandée en Catégorie 2) demandait un montant total de 343 millions de dollars pour les trois premières années et un montant maximum de 707 millions de dollars sur six ans. Ces montants représentent 67 et 68 % du montant total des propositions recommandées dans la 3<sup>ème</sup> vague.

**Figure 2 – Recommandations du TRP pour la 3<sup>ème</sup> vague du RCC**

Propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC : budgets sur 3 ans recommandés (en millions de dollars)

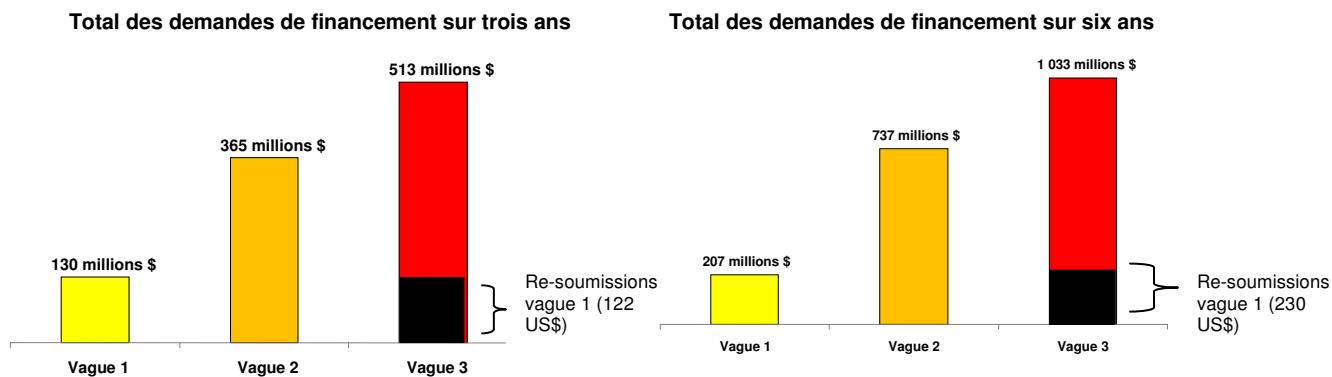


Propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC : budgets sur six ans recommandés (en millions de dollars)



4. La Figure 3 ci-après compare les vagues 1, 2 et 3 selon le nombre de propositions recommandées ainsi que le financement total pour la Phase 1 (trois ans) et toute la durée de la proposition (six ans). Comme on peut le voir, le financement total recommandé lors de la 3<sup>ème</sup> vague représente une augmentation de 80 % par rapport à la 1<sup>ère</sup> vague et une augmentation de 29 % par rapport à la 2<sup>ème</sup> vague.

**Figure 3 – Comparaison des recommandations du TRP lors des vagues 1, 2 et 3 selon le montant total des demandes sur trois et six ans**



5. Le Tableau 1 ci-après indique le nombre de composantes examinées, le taux d’approbation et les montants totaux demandés.

**Tableau 1 – Présentation des recommandations de la 3<sup>ème</sup> vague**

Détail des propositions	Nombre recommandé	Nombre examiné	Taux	Budget maximum sur 3 ans recommandé	Budget maximum sur 6 ans recommandé
VIH	4	5	80 %	426,5 m US\$	872,0 m US\$
Tuberculose	1	3	33 %	42,8 m US\$	70,9 m US\$
Paludisme	3	4	75 %	44,0 m US\$	90,0 m US\$
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>67 %</b>	<b>513,3 m US\$</b>	<b>1 032,9 m US\$</b>

## **PARTIE 5 : OBSERVATIONS DU TRP APRÈS EXAMEN DES PROPOSITIONS DE LA 3<sup>ÈME</sup> VAGUE DU RCC**

### **Remarques générales du TRP sur les propositions de la 3<sup>ème</sup> vague**

1. Les observations générales suivantes peuvent être faites à propos des propositions de la 3<sup>ème</sup> vague :

#### *Principaux points forts des propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC*

- Des stratégies de renforcement clairement articulées qui s'inspirent des meilleures pratiques internationales et qui proposent une action adaptée aux contextes locaux des épidémies ;
- Inclusion d'analyses SWOT (Atouts, faiblesses, opportunités et dangers) ou d'autres évaluations récentes sur les points forts et les lacunes du système de santé ;
- Vaste participation de partenaires aux activités de planification et de mise en œuvre ;
- Interventions de traitement, de prévention ou de lutte contre la maladie ciblant les principales populations affectées et les minorités sexuelles ;
- Incorporation de composants éprouvés, bien documentés et factuels dans la description des approches techniques ;
- Application des leçons tirées de la mise en œuvre de la subvention initiale ;
- Documentation du soutien d'autres bailleurs de fonds et représentation claire des activités.

#### *Principaux points faibles des propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC*

- Omission d'une mise à jour sur les tendances épidémiologiques et les projections futures depuis la rédaction de la proposition lors de la série précédente ;
- Absence de données venant appuyer les approches techniques proposées ou absence de recherches opérationnelles pour obtenir ces données ;
- Description trop peu détaillée des stratégies globales choisies et liens peu clairs avec les activités proposées ;
- Emploi d'indicateurs de résultat ne mesurant pas les résultats qualitatifs ;
- Omissions majeures de détails budgétaires et absence de justification en cas de hausses significatives dans les demandes budgétaires (ex : coûts des ressources humaines) sans apporter la preuve que ces hausses auront un impact positif sur l'épidémie ;
- Frais généraux et administratifs trop élevés par rapport aux autres coûts ;
- Demandes pour des activités non incluses ou décrites dans les stratégies de renforcement employées.



2. En ce qui concerne le renforcement des systèmes de santé (RSS), le TRP a encore observé que les propositions concernées manquaient une occasion d'intégrer des interventions majeures pour renforcer les systèmes sous-jacents afin d'améliorer la délivrance des services et étendre l'accès aux services. Plusieurs formulaires de contrôle en font mention dans les commentaires, que la proposition soit recommandée ou non pour un financement.

3. Le TRP a également étudié la manière dont les données et les activités programmatiques sexo-spécifiques étaient prises en compte au vu du contexte spécifique du pays dans les propositions qui lui ont été soumises. Tandis que certaines approches ont vraiment tenu compte des besoins différents entre les hommes et les femmes et les garçons et les filles en incluant des interventions spécifiques pour les populations cibles, de nombreuses autres étaient neutres et n'ont pas saisi l'occasion d'appliquer une discrimination positive.

4. Le TRP est conscient que ce n'est qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> vague du RCC qu'il pourra examiner des propositions soumises sur le formulaire de proposition remodelé du RCC. Pour la 8<sup>ème</sup> série, le TRP a été informé par le Secrétariat que les propositions de la 4<sup>ème</sup> vague soumises le 31 juillet 2008 incluront l'axe stratégique révisé sur le renforcement des systèmes de santé et le renforcement des systèmes communautaires, ainsi que les nouvelles politiques de double financement et de promotion d'actions adaptées aux sexes.

### **Leçons tirées de l'examen des propositions de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC**

5. Le TRP soutient les efforts du Secrétariat pour améliorer les données servant à communiquer les résultats des subventions, ainsi que l'introduction de « fiches pays » produites par l'équipe en charge des informations stratégiques du Secrétariat et sur lesquelles on peut trouver des statistiques nationales utiles et des informations globales sur les résultats des subventions dans ce pays pour les trois maladies. Ces informations contextuelles sont des données récapitulatives que le TRP trouve utiles dans son examen de la faisabilité et de la complémentarité des demandes de financement.

6. La recommandation de 8 propositions sur 12 examinées équivaut à un taux de recommandation global de 67 % pour la 3<sup>ème</sup> vague du RCC. La décision d'autoriser la re-soumission de propositions du RCC a été positive. Parmi les 5 propositions re-soumises issues de la 1<sup>ère</sup> vague, toutes ont été recommandées pour un financement. Dans la majorité des cas, tous les commentaires que le TRP avaient faits à l'issue de l'examen des propositions de la 1<sup>ère</sup> vague du RCC ont été entièrement pris en compte. En cas de problèmes résiduels et parfois importants, le TRP a jugé opportun de recommander les propositions concernées à condition que plusieurs clarifications importantes soient apportées ou que des éléments problématiques résiduels soient supprimés.

7. En revanche, en dehors des propositions re-soumises, le taux de réussite cumulé des propositions nouvelles entre les vagues 1 à 3 du RCC reste décevant (un peu plus de 50 % soit 14 propositions sur 27). Par conséquent, le TRP suggère que le Secrétariat revoie ses stratégies d'engagement avec des partenaires afin de promouvoir une meilleure compréhension des exigences à remplir pour qu'une proposition du RCC soit acceptée. De nouvelles communications et de nouveaux outils peuvent être nécessaires pour renforcer les capacités/stratégies locales d'élaboration de propositions.

8. Par exemple, certains pays ne profitent pas pleinement des flexibilités du RCC, notamment lorsque des évolutions épidémiologiques ont modifié le profil d'une maladie dans un pays depuis

la soumission de la proposition initiale ou lorsque des situations potentiellement dangereuses de pharmaco-résistance sont apparues. Les pays doivent donc être encouragés à prendre en considération les évolutions significatives de la maladie et les nouvelles tendances épidémiologiques, et à en tenir compte de façon responsable dans leur proposition dans le cadre du RCC. Cela peut nécessiter des changements au niveau de l'échelle ou du champ d'application du programme mais également dans les indicateurs et les objectifs. Le TRP a en effet l'impression que les candidats préfèrent poursuivre ce qui était prévu au départ dans la proposition initiale plutôt que de tenir compte des changements épidémiologiques et/ou modifier les dispositions de mise en œuvre à cause d'une meilleure connaissance des populations à risque. Parmi les propositions non recommandées dans la 3<sup>ème</sup> vague du RCC, trois des cinq propositions auraient pu être d'une meilleure qualité technique si une approche de « connaissance de l'épidémie » et de référence à des données nouvelles avait été employée.

9. Comme évoqué dans les discussions de la 2<sup>ème</sup> vague du RCC, certains membres du TRP pensent que les candidats pourraient avoir de meilleures chances de réussite dans le processus de propositions du RCC si la proposition d'origine était examinée plus en détail avec, par exemple, un audit technique destiné à valider la qualité des données de performance présentées pour démontrer l'impact mais aussi la qualité des stratégies employées pour le renforcement des interventions. Il a été noté que la part des subventions jugées éligibles pour le RCC a constamment augmenté au cours des trois vagues pour atteindre 44 % dans la 3<sup>ème</sup> vague.

10. Le formulaire de proposition du RCC pourrait peut-être demander aux candidats d'inclure une évaluation interne qui serait basée sur des données nationales et non sur les documents d'éligibilité pour le RCC du Fonds mondial. Cette évaluation démontrerait le succès de la subvention sur le point de s'acheter et la manière dont les leçons tirées ont été appliquées pour les futures phases de renforcement. Il pourrait également être utile de redéfinir la notion de « non matériellement différente » pour encourager une prise en considération appropriée des changements intervenus et/ou des nouvelles connaissances acquises.

### **Remarques générales sur l'architecture du RCC**

11. Ayant déjà connu trois vagues d'examen de propositions dans le cadre du RCC, les membres du TRP continuent de craindre que ce flux de financement supplémentaire ne fonctionne pas comme prévu.

12. Alors qu'il devait à l'origine servir du RCC simplifié et rationalisé pour reconduire le financement des programmes très performants, il n'existe dans la pratique aucune différence substantielle entre le financement par séries et le RCC, et cela semble perturber les pays.

13. Par exemple, le RCC semble surcharger les pays confrontés à de multiples préparations de propositions. Il risque d'avoir pour conséquence involontaire d'embrouiller les CCM qui doivent soumettre de nouvelles demandes (ou re-soumissions) dans un délai très court. Le TRP pense que ce délai serré peut également expliquer un certain nombre de propositions incomplètes ou non solides.

14. Le TRP note également que l'architecture actuelle du RCC risque d'entraîner une approche de financement fragmentée : les pays ont la possibilité de bénéficier d'un financement reconduit pour des activités techniquement solides en rapport avec l'objectif et le champ d'application de subventions précédentes mais sont également obligés, le cas échéant, de passer en parallèle par les Séries d'appel à proposition pour des approches matériellement différentes. Cela peut être

problématique à un moment où le Fonds Mondial aimerait adopter des approches de financement plus complètes par le biais de Demandes soumises dans le cadre d'une stratégie nationale.

15. Afin de réduire cette confusion et simplifier le processus, le TRP réaffirme son soutien en faveur d'une fusion entre le RCC et les Séries d'appel à proposition.

Etats de service des examinateurs de la 3<sup>ème</sup> vague du RCC en tant que membres du TRP

N°	Nom	Prénom	Expertise	Sexe	Nationalité	Séries / vagues RCC effectuées											
						S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	V1	V2			
1	Godfrey-Faussett	Peter (Président)	VIH/SIDA et TB	M	Britannique												
2	Gordon	Sarah	Interdisciplinaire	F	Guyanaise												
3	Brandrup-Lukanow	Assia	Interdisciplinaire	F	Allemande												
4	Nuyens	Yvo	Interdisciplinaire	M	Belge												
5	Simmonds	Stephanie	Interdisciplinaire	F	Britannique												
6	Toole	Michael	Interdisciplinaire et VIH	M	Australienne												
7	Alilio	Martin S.	Interdisciplinaire et paludisme	M	Tanzanienne												
8	Boillot	Francois	Interdisciplinaire et TB	M	Française												
9	Bobrik	Alexey	VIH/SIDA	M	Russe												
10	Hoos	David	VIH/SIDA	M	Américaine												
11	Burkot	Thomas	Paludisme	M	Américaine												
12	Majori	Giancarlo	Paludisme	M	Italienne												
13	Talisuna	Ambrose	Paludisme	M	Ougandaise												
14	Fujiwara	Paula	Tuberculose	F	Américaine												

Membres actuels du TRP  
Anciens membres du TRP

Séries/vagues effectuées  
Séries/vagues non effectuées

## Annexe 2

## Liste des propositions examinées par le TRP selon leur catégorie de recommandation au Conseil

N°	Source	Pays/ Economie	Classification du revenu selon la Banque Mondiale	Région OMS	Groupe FM	Composante	Financement demandé par les candidats					Recommandations du TRP				
							Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans	Total sur 6 ans max. (durée entière)	Réduction recommandée par le TRP le cas échéant (total sur 3 ans)	Réduction recommandée par le TRP le cas échéant (total sur 6 ans)	Financement max. final recommandé par le TRP pour 3 ans (Total sur 3 ans)	Financement max. final recommandé par le TRP pour 6 ans max. (Durée entière)	
<b>Catégorie 2 – Equivalent en USD</b>							<b>8 675 109 \$</b>	<b>9 246 569 \$</b>	<b>10 100 019 \$</b>	<b>28 021 697 \$</b>	<b>50 422 729 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>28 021 697 \$</b>	<b>50 422 729 \$</b>	
<b>Catégorie 2 – EURO</b>							<b>5 578 095€</b>	<b>5 945 544 €</b>	<b>6 494 312 €</b>	<b>18 017 951 €</b>	<b>32 421 815 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>18 017 951 €</b>	<b>32 421 815 €</b>	
1	CCM	Bulgarie	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	EURO	EOAC	VIH	5 578 095€	5 945 544 €	6 494 312 €	18 017 951 €	32 421 815 €	0 €	0 €	18 017 951 €	32 421 815 €	
<b>Catégorie 2 – USD</b>							<b>107 844 565 \$</b>	<b>198 132 752 \$</b>	<b>189 517 955 \$</b>	<b>489 495 273 \$</b>	<b>989 146 929 \$</b>	<b>4 167 165 \$</b>	<b>6 628 641 \$</b>	<b>485 328 108 \$</b>	<b>982 518 288 \$</b>	
2	CCM	Cambodge	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	WPRO	AEP	Paludisme	7 017 390 \$	5 374 635 \$	7 148 088 \$	19 540 113 \$	44 489 661 \$	0 \$	0 \$	19 540 113 \$	44 489 661 \$	
3	CCM	Chine	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	WPRO	AEP	Tuberculose	17 175 449 \$	12 155 091 \$	13 510 274 \$	42 840 814 \$	70 856 328 \$	0 \$	0 \$	42 840 814 \$	70 856 328 \$	
4	CCM	Cuba	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	AMRO	ALC	VIH	7 036 929 \$	2 777 235 \$	2 739 881 \$	12 554 045 \$	28 138 965 \$	2 781 047 \$	4 012 349 \$	9 772 998 \$	24 126 616 \$	
5	CCM	Ethiopie	Faible revenu	AFRO	AO	VIH	49 859 154 \$	155 331 083 \$	137 384 090 \$	342 574 327 \$	707 702 367 \$	0 \$	0 \$	342 574 327 \$	707 702 367 \$	
6	CCM	Haïti	Faible revenu	AMRO	ALC	VIH	15 727 305 \$	15 063 300 \$	15 345 712 \$	46 136 317 \$	89 790 482 \$	0 \$	0 \$	46 136 317 \$	89 790 482 \$	
7	CCM	Honduras	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	AMRO	ALC	Paludisme	1 464 639 \$	1 612 922 \$	1 762 214 \$	4 839 775 \$	8 837 971 \$	1 386 118 \$	2 616 292 \$	3 453 657 \$	6 221 679 \$	
8	RCM	MCWP	Revenu mixte	WPRO	AEP	Paludisme	9 563 700 \$	5 818 485 \$	5 627 696 \$	21 009 881 \$	39 331 155 \$	0 \$	0 \$	21 009 881 \$	39 331 155 \$	
<b>Propositions recommandées</b>							<b>Totaux</b>	<b>116 519 674 \$</b>	<b>206 807 861 \$</b>	<b>193 617 974 \$</b>	<b>517 516 969 \$</b>	<b>1 039 569 658 \$</b>	<b>4 167 165 \$</b>	<b>6 628 641 \$</b>	<b>513 349 804 \$</b>	<b>1 032 941 017 \$</b>
<b>Catégorie 3A – Equivalent en USD</b>							<b>39 837 271 \$</b>	<b>50 079 411 \$</b>	<b>22 596 753 \$</b>	<b>112 513 434 \$</b>	<b>206 751 742 \$</b>					
<b>Catégorie 3A- EURO</b>							<b>25 615 365 €</b>	<b>32 201 061 €</b>	<b>14 529 712 €</b>	<b>72 346 138 €</b>	<b>132 941 370 €</b>					
9	CCM	Arménie	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	EURO	EOAC	VIH	3 020 170 €	2 102 007 €	2 315 482 €	7 437 659 €	14 350 960 €					
10	CCM	Bénin	Faible revenu	AFRO	AOC	Paludisme	22 595 195 €	30 099 054 €	12 214 230 €	64 908 479 €	118 590 410 €					
<b>Catégorie 3A – USD</b>							<b>2 623 097 \$</b>	<b>2 926 061 \$</b>	<b>2 070 512 \$</b>	<b>7 619 670 \$</b>	<b>15 938 353 \$</b>					
11	CCM	El Salvador	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	AMRO	ALC	Tuberculose	1 090 648 \$	1 235 389 \$	948 254 \$	3 274 291 \$	5 947 788 \$					
12	CCM	Tadjikistan	Faible revenu	EURO	EOAC	Tuberculose	1 532 449 \$	1 690 672 \$	1 122 258 \$	4 345 379 \$	9 990 565 \$					
<b>Propositions non recommandées</b>							<b>Totaux</b>	<b>42 460 367 \$</b>	<b>53 005 471 \$</b>	<b>24 667 265 \$</b>	<b>120 133 104 \$</b>	<b>222 690 095 \$</b>				

RCM MCWP Iles Salomon et Vanuatu

## Groupes du Fonds Mondial

AEP Asie de l'Est et Pacifique  
 AO Afrique orientale et océan Indien  
 ALC Amérique latine et Caraïbes  
 EOAC Europe orientale et Asie centrale

Propositions en Euros : taux de change officiel de l'ONU en date du 1<sup>er</sup> juin 2008 = 1 USD = 0,643 EUR